



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFFAIRE CPA N° 2023-65

ARBITRAGE EN VERTU DU TRAITE SUR LA CHARTE DE L'ENERGIE (LA REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN C. LA REPUBLIQUE D'ARMENIE)

LA HAYE, LE 20 AVRIL 2026

Le Tribunal prononce la clôture de l'audience

Le 8 avril 2026, le Tribunal constitué en vertu de l'article 27 du Traité sur la Charte de l'énergie, a prononcé la clôture de l'audience sur les exceptions préliminaires (« Audience »). L'Audience s'est tenue les 7 et 8 avril 2026 au Palais de la Paix, à La Haye, siège de la Cour permanente d'arbitrage (« CPA »).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement de procédure, les plaidoiries écrites des Parties ont été publiées dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<https://pca-cpa.org/en/cases/312/>) à l'ouverture de l'Audience. Une copie des transcriptions de toute partie publique de l'Audience sera publiée en temps utile dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA, conformément à l'article 23(4) du règlement de procédure. Conformément à la procédure établie par le Tribunal arbitral, un enregistrement vidéo de l'Audience sera également publié en temps utile dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA.

La délégation de l'Azerbaïdjan était menée par son Agent désigné, S.E. M. Elnur Mammadov, Vice-Ministre des Affaires étrangères et Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, République d'Azerbaïdjan. La délégation de l'Arménie était menée par son Agent désigné, S.E. M. Karen Andreasyan, Représentant de la République d'Arménie chargé des affaires juridiques internationales.

Conformément à l'article 23(6) du Règlement de procédure, la Sentence sera publique et mise à disposition dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<https://pca-cpa.org/en/cases/312/>), sauf convention contraire des deux Parties.

Contexte du différend

La procédure arbitrale a été engagée le 27 février 2023 lorsque la République d'Azerbaïdjan a adressé à la République d'Arménie une Notification d'arbitrage en vertu de l'article 27 du Traité sur la Charte de l'énergie et du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international de 1976 (tel que modifié par les Parties et le Tribunal arbitral).

Composé de trois membres, le Tribunal arbitral est présidé par Mme Jean E. Kalicki (une ressortissante des États-Unis d'Amérique). Les autres membres sont M. le professeur Donald M. McRae (un ressortissant du Canada et de la Nouvelle-Zélande), nommé par la République d'Azerbaïdjan, et Mme le professeur Brigitte Stern (une ressortissante de la France), nommée par la République d'Arménie. La CPA agit en tant que greffe dans le cadre de cet arbitrage.

De plus amples informations relatives à la procédure sont disponibles dans la base de données des affaires sous les auspices de la CPA (<https://pca-cpa.org/en/cases/312/>).

À propos de la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 128 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 8 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 86 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 96 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 8 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage
Courriel : bureau@pca-cpa.org

PHOTOGRAPHIES ACCOMPAGNANT LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Tribunal arbitral en séance



Tribunal arbitral avec les membres du personnel de la CPA et l'Assistante administrative



Délégation de l'Azerbaïdjan



Délégation de l'Arménie



S.E. M. Karen Andriasyan, Agent de l'Arménie



S.E. M. Elnur Mammadov, Agent de l'Azerbaïdjan



Prof. Sean D. Murphy, Conseil de l'Arménie



M. Jeffrey Sullivan KC, Conseil de l'Azerbaïdjan



M. Amir Ardelan Farhadi, Conseil de l'Arménie



Mme Natalie L. Reid, Conseil de l'Azerbaïdjan



Mme Alison MacDonald KC, Conseil de l'Arménie



Dr Conway Blake, Conseil de l'Azerbaïdjan



Dr Constantinos Salonidis, Conseil de l'Arménie



Prof. Pierre d'Argent, Conseil de l'Arménie